CD 66 Pays Catalan

REGLEMENT INTERIEUR du Championnat Départemental des clubs

Ce règlement intérieur définit l'organisation des CDC du CD66.

Il est un complément au règlement des CNC consultable sur le site de la F.F.P.J.P.

PRINCIPES : Règlement intérieur des comités départementaux et régionaux :
En appui des Comités de Pilotage, chaque Comité Départemental ou Régional doit adjoindre son propre Règlement Intérieur (RI). Il permet de définir localement l'organisation générale du championnat des clubs conformément au rôle défini des comités de pilotage et sans aller à l'encontre du Règlement National

Remplacement d'équipes laissant une ou plusieurs places vacantes en D1

Dans le cadre de l'article 44 et en cas de pénurie d'équipes souhaitant accéder ou se maintenir en D1 de leur championnat respectif, le Copil se réserve la possibilité de surclasser une équipe de division inférieure ou nouvellement créée répondant aux critères suivants. Disposer d'un effectif avec un niveau de jeu lui permettant d'évoluer sans ambigüité au niveau supérieur et d'un budget nécessaire et suffisant pour jouer l'accession en division régionale.

Remplacement d'équipes laissant une ou plusieurs places vacantes en D2 D3 et D4

Le nombre de montées / descentes entre divisions est fixé par le Règlement Intérieur des comités départementaux vu que le nombre de divisions et de groupes ainsi que le nombre d'équipes les composant est fort variable d'un département à l'autre.

Le COPIL a possibilité de réaménager le nombre de montées / descentes en fonction des nouvelles entrées et/ou forfaits d'équipes au fil des saisons.

4.4 - Remplacement d'équipe (s) laissant une place vacante dans une division :
En cas de place laissée vacante par une équipe rétrogradée suite à une sanction sportive ou suite à une équipe qui se retire, la priorité est donnée aux équipes des divisions immédiatement inférieures prises dans l'ordre du classement plutôt qu'au repêchage d'équipes qui descendent.

4.5 - Refus de montée en division supérieure :

Un club peut refuser la montée obtenue par le classement mais les raisons doivent être motivées par le Président du Club au Comité de Pilotage des CDC . Une fois le refus de montée accepté, celle-ci est accordée au suivant du classement et ainsi de suite.

Championnats ouvrant sur un CRC :

- PROVENCAL D1 composé de 8 clubs réparti en 1 groupe.
- VETERAN D1 composé de 16 clubs répartis en 2 groupes.
- OPEN D1 MASCULIN composé de 16 clubs répartis en 2 groupes.
- OPEN D1 FEMININ composé de 16 clubs répartis en 2 groupes.

Montées et descentes :(voir tableaux annexes)
établies en fonction du classement 2023 et :

- Des équipes descendues de CRC
- Des équipes montantes en CRC

Organisation des plateaux de jeux :

- Pour la phase du groupe **PROV D1 (Voir calendrier spécifique)**
- Pour la phase de groupes **OPEN D1 MASC**

Un week-end à 3 matchs et 2 journées en dimanche à 2 matchs selon un calendrier établi

- Pour la phase de groupes **OPEN D1 FEM**

Un week-end à 3 matchs et 2 journées en dimanche à 2 matchs selon un calendrier établi

- Pour la phase de groupes **OPEN D1 VETERAN**

3 mardis à 2 matchs et 1 mardi à 1 match selon un calendrier établi.

Horaires :

- **OPEN :** Sur un week-end à 3 matchs, le premier débutera le samedi à 14h, le second débutera le dimanche à 8h30 et le troisième le dimanche après-midi à une heure déterminée par le jury
- **VETERAN :** Sur une journée à deux matchs, le premier débutera à 8h30 et le second à une heure déterminée par le jury

Charges du club organisateur de PLATEAU de jeux

- Terrains : Préparer 24 terrains numérotés et tracés à la ficelle. Voir 48 terrains pour 16 équipes
- Restauration pour les 8 ou 16 équipes
- Frais Arbitrage (**si plateaux de 48 terrains ARBITRE payé par le CD 66**).
- Éclairage, sonorisation, sanitaires, salle ou abri pour le secrétariat
- Assurer l'accueil des équipes
- Tenue de la table de marque avec le délégué officiel.

- ARTICLE 6 : CRITERES D'ATTRIBUTION D'ORGANISATION :

- Priorité aux clubs ayant des équipes inscrites en CDC ;
- Aux clubs n'ayant pas fait de forfait ;
- A tour de rôle des candidatures par années :
- Suivant possibilités d'organisation (surface des terrains, éclairage, sonorisation, sanitaires).

LISTE DE JOUEURS :

- C'est la présence effective d'un joueur sur une feuille de match qui valide son appartenance à une liste.
- Joueurs mutés : Un seul joueur muté extra départemental est autorisé par équipe
- Joueurs étrangers : Tout joueur de nationalité étrangère, licencié auparavant dans un autre pays, peut participer aux différents championnats des clubs. En revanche lors de sa première année de licence FFPJP sur le territoire national, il sera considéré comme un joueur muté extra départemental. En dehors de cette règle le nombre de joueurs étrangers n'est pas limité par équipe.

MONTÉES ET DESCENTES

- ✓ Provençal D1 : 1 montée en CRC (vainqueur)
- ✓ Provençal D1 : descente de CRC (en cas de non maintien en CRC)
- ✓ Provençal D1 : 1 ou 2 Descente en D2 (le ou les 2 derniers du classement général)

- ✓ Provençal D2 : 2 montées en D1 (finalistes)
- ✓ Provençal D2 : pas de descentes

- ✓ Vétérans D1 : 1 montée en CRC (vainqueur)
- ✓ Vétérans D1 : descente de CRC (en cas de non maintien en CRC)
- ✓ Vétérans D1 : 1 descente (le dernier du classement général)

- ✓ Vétérans D2 : 2 montées (les finalistes)
- ✓ Vétérans D2 : 2 descentes (les 2 derniers du classement général)

- ✓ Vétérans D3 : 4 montées (les demi- finalistes)
- ✓ Vétérans D3 : pas de descentes

- ✓ Open D1 : 1 montée en CRC (vainqueur)
- ✓ Open D1 : 1 descente en D2 (le dernier du classement général)

- ✓ Open D2 : 2 montées (les finalistes)
- ✓ Open D2 : 2 descentes (les 2 derniers du classement général)

- ✓ Open D3 : 4 montées (les demi-finalistes)
- ✓ Open D3 : 2 descentes (les 2 derniers du classement général)

- ✓ Open D4 : 4 montées (les demi-finalistes)
- ✓ Open D4 : pas de descentes

Précisions concernant les féminines qui souhaitent s'inscrire dans plusieurs championnats.

Une note récente de la Fédération : REGLEMENT GENERAL DU CHAMPIONNAT DES CLUBS OPEN ET FEMININ ET L'ANNEXE CNC – F du 5 janvier 2024 rappelait aux joueuses inscrites dans les CDC F qu'elles ne pouvaient participer à des CDC Open dès lors que les compétitions Féminines et Open se déroulaient en même temps.

Il en résulte les décisions suivantes pour les joueuses inscrites en CDCF D1 et D2 qui souhaiteraient participer aux autres championnats Open, Vétérans et Jeu Provençal pour la saison 2024 :

1° Les joueuses déjà inscrites en CDCF D1 et D2 ne pourront s'inscrire dans les CDC Open D1 D2, D3, D4 qui se déroulent en même temps.

CALENDRIER COMMUN EN FEM D2 ET OPEN D2 D3 D4.

DATES COMMUNES EN FEM D1 ET OPEN D2 D3 D4 ***(25/02 : 10/03 : 24/03 : 06/10 : 20/10)***

2° Les joueuses inscrites en CDCF D1 et D2 pourront s'inscrire à tous les autres championnats Vétérans D1, D2 et D3 ou Vétéranes et Jeu Provençal D1, D2.